

	NOM	PRENOM	COMMUNE
Présents	LEON LE GUEVEL GUELOU BOISNARD BOITEL CANEVET LAMBERT LE DAMANY LE MEN LE PLATINEC MAREC PEROCHE PIETO PRAT QUILIN ROPARTZ STEUNOU BLANSCHONG JEHANNO	Erven Jean-François Hervé Geneviève Dominique Fabien Michel Yves Françoise Denise Danielle Michel Loïc Jean-René Gérard Christophe Philippe Gilles Sylvie	VP, Psdt Com° - Perros Guirec VP, Caouënnec-Lanvézéac CD, Plufur Le Vieux Marché Kermaria-Sulard Lannion Pluzunet St Quay Perros Lannion Trégastel Lannion Perros-Guirec Rospez Lannion Plounévez-Moëdec Saint Michel En Grève Trévou-Tréguignec Conseil de Développement Conseil de Développement
Excusés	DRONIOU COIC PRAT EGAULT MAINAGE SEUREAU LEMAIRE	Paul Alain Roger Gervais Jacques Cédric Jean François	VP, Trégastel Perros-Guirec Prat CD, Louannec Trébeurden Lannion Plestin Les Grèves
Assistaient	ANDRE LE MER L'HOSTIS	Pierrick Gaëlle Ludovic	DGA Resp du service dév. Eco. service Dév. Eco.

ORDRE DU JOUR

- I. Ventes de terrains.**
- II. Acquisitions de terrains.**
- III. Aides aux commerces.**
- IV. IRT B<>COM : Convention Cadre pour la période 2016-2019.**
- V. Demandes de subventions.**
- VI. Point prospection économique.**
- VII. Questions diverses.**

I. Ventes de terrains :

a) Espace d'activités de Beg Ar C'Hra à Plounévez-Moëdec : vente de terrain à Monsieur Prigent Julien – Argoat Plâtrerie

L'entreprise ARGOAT Plâtrerie, représentée par Monsieur PRIGENT Julien, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDDEC, représentant une surface d'environ 2 500 m², afin d'y installer une activité de plâtrerie.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à l'entreprise ARGOAT Plâtrerie, représentée par Monsieur PRIGENT Julien, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDDEC, d'une contenance d'environ 2 500 m², au prix de 12,50€ le m² soit pour 2 500 m² la somme de 31 250,00 € HT auquel s'ajoute TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 5 875,00 € soit un prix TTC de 37 125,00 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe EA DE BEG AR C'HRA (PLOUNEVEZ-MOEDDEC) – article 7015.

➤ Avis favorable de la commission

b) Espace d'activités de Beg Ar C'Hra à Plounévez-Moëdec : vente de terrain à l'EURL MICHEL Laurent

L'EURL MICHEL Laurent, représentée par Monsieur MICHEL Laurent, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDDEC, représentant une surface d'environ 1 000 m², afin d'y installer une activité de plomberie, chauffage, électricité.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à l'EURL MICHEL Laurent, représentée par Monsieur MICHEL Laurent ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Beg Ar C'Hra à PLOUNEVEZ-MOEDDEC, d'une contenance d'environ 1 000 m², au prix de 12,50€ le m² soit pour 1 000 m² la somme de 12 500,00€ HT auquel s'ajoute TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 2 350,00€ soit un prix TTC de 14 850,00€.

- PRECISER** que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.
- AUTORISER** son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.
- PRECISER** que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe EA DE BEG AR C'HRA (PLOUNEVEZ-MOEDEC) – article 7015.

➤ **Avis favorable de la commission**

c) Espace d'activités de Bel Air – Lannion/Ploulec'h : vente de terrain à Monsieur LE BON Johan

Monsieur LE BON Johan s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Bel-Air à PLOULEC'H, représentant une surface d'environ 2 340 m², afin d'y installer une station de lavage.

- CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

- ACCEPTER** le principe de vendre à Monsieur LE BON Johan, ou toute personne physique ou morale qui le représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Bel-Air à PLOULEC'H, d'une contenance d'environ 2 340 m², au prix 36,00€ HT le m² soit pour 2 340 m² la somme de 84 240,00€ HT auquel s'ajoute TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 13 478,40€ soit un prix TTC de 97 718,40€.
- PRECISER** que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.
- AUTORISER** son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

Commentaires / Observations :

Peut-on avoir des prix plus bas pour les zones sinistrées ?

Le prix de vente du terrain est déterminé par le coût d'acquisition, l'aménagement du terrain moins les aides reçues. Dans les aides reçues, il peut y avoir un autofinancement de LTC.

Pour le cas de Bel Air, il y a eu des aides significatives mais il faut également prendre en compte les coûts liés aux recherches archéologiques.

➤ **Avis favorable de la commission**

d) Construction d'un immeuble locatif industriel à Cavan

La société UCN MECA a été créée en 2006 sur la ZA de Kerbiquet à Cavan par Messieurs Thierry Troesch et Alexandre Soto aujourd'hui dirigée par Messieurs Thierry et Franck Troesch. Elle compte aujourd'hui 30 salariés sur le site de Cavan et 111 salariés répartis dans le groupe ST Industries. La société UCN MECA est spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques de précision.

La société vient d'obtenir la certification EN9100 pour le site de Cavan qui l'autorise à réaliser des pièces embarquées pour l'aéronautique civile et militaire. Elle réalise depuis des pièces pour les équipementiers aéronautiques et cette certification va lui permettre de renforcer son positionnement sur ces marchés et d'en aborder de nouveaux.

Son bâtiment industriel d'une surface de 1 000 m² construit en 2006 ne permet plus de répondre aux besoins de la société qui compte embaucher environ 10 personnes supplémentaires sous 3 ans et investir dans de nouveaux outils de production.

UCN MECA sollicite donc Lannion-Trégor Communauté afin de réaliser une opération de construction d'un bâtiment industriel d'environ 1 000 m² comprenant 200 m² de bureaux en extension de son bâtiment actuel ce qui lui permettra de doubler sa surface.

Lannion-Trégor Communauté entend soutenir les entreprises via sa politique d'offre immobilière locative afin de répondre aux besoins et attentes des industriels du territoire.

Considérant le fort potentiel d'évolution de la société UCN MECA dans les prochaines années, il est donc proposé de procéder à l'acquisition d'une partie du terrain nécessaire à la construction cadastré pour partie en section ZS n°125 et n°126 pour une surface d'environ 500 m² appartenant à la société BPI France Financement pour un montant estimatif d'environ 6 500 euros H.T. et à la construction du bâtiment estimée à 800 000 euros H.T. Les autres terrains nécessaires à la construction feront l'objet d'un échange sans soulte pour une valeur estimée à 8 000 euros H.T., soit un total d'opération estimée 814 500 euros H.T.

L'ensemble de l'opération s'équilibrera par les loyers versés par la société UCN MECA.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses» »,
Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

VALIDER le principe d'acquisition des terrains et de construction d'un bâtiment industriel locatif situé ZA de Kerbiquet à Cavan

AUTORISER l'acquisition à la société BPI France Financement, des terrains cadastrés pour partie en section ZS n°125 et n°126 pour une surface d'environ 500 m² pour un montant d'environ 6 500 euros H.T.

PRECISER que cette acquisition fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...).

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget Immobilier Industriel Locatif (Cavan) – articles 2313 et 2111.

Commentaires / Observations :

UCN Méca a obtenu une habilitation Défense et ils ne peuvent pas répondre à ce marché en dehors du site de Cavan. Par conséquent, une extension du bâtiment est nécessaire.

Le bâtiment actuel de UCN Méca est en crédit-bail BPI France. L'extension du bâtiment se fait via une location à LTC avec probablement acquisition à terme.

Pourquoi le portage de l'extension ne se fait pas via BPI France ? Souhait de la part de UCN Méca de ne pas porter au bilan l'opération de façon immédiate.

L'opération s'équilibre avec les loyers sur 15 ans.

➤ **Avis favorable de la commission**

e) Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan : échange sans soulte de terrains avec Monsieur et Madame LAURENT

Lannion-Trégor Communauté souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame Laurent Christian cadastrée en section ZS n°134 pour environ 1 650 m² située sur l'espace d'activités de Kerbiquet à Cavan. Cette parcelle permettra le doublement de la surface bâtie de l'usine UCN MECA, soit environ 1 000 m² d'atelier supplémentaire et la création de plusieurs emplois.

Lannion-Trégor Communauté et Monsieur et Madame Laurent se sont accordés sur un échange sans soulte de cette parcelle contre 20 000 m² environ de la parcelle cadastrée ZS n°110 propriété de Lannion-Trégor Communauté située en marge de la ZA de Kerbiquet à Cavan qui restera classée en zone agricole car bordée par une zone humide.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses» », Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER l'acquisition de la parcelle cadastrée en section ZS n°134 pour environ 1 650 m² appartenant à Monsieur et Madame Laurent Christian et la vente de la parcelle cadastrée en section ZS n°110 pour environ 20 000 m² propriété de Lannion-Trégor Communauté à Monsieur et Madame Laurent sous la forme d'un échange sans soulte d'une valeur d'environ 8 000 euros HT.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...).

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe ZA de Kerbiquet (Cavan) – articles 7015 et 6015.

Commentaires / Observations :

Une modification du PLU, en cours, permettra cette opération (1 650 m² à vocation d'activité).

➤ **Avis favorable de la commission**

II. Acquisitions de terrains :

a) Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan : acquisition d'une parcelle de terrain à la société I.E.L

La Communauté du Centre-Trégor a vendu en 2007 à la société Initiatives et Energies Locales (I.E.L.) une parcelle de terrain cadastrée D n°1689 d'une surface de 528 m² sur l'Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan.

La société I.E.L. n'a jamais construit sur cette parcelle et souhaite aujourd'hui la revendre. Cette parcelle située à l'arrière de l'Espace d'Activités de Kerbiquet permettra de réaliser un accès vers son extension future.

Lannion-trégor Communauté a proposé le rachat de la parcelle au prix de vente initial, soit 2 640 € HT net vendeur.

- VU** le Budget de la Communauté d'Agglomération ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- VU** l'avis des domaines n°2016-034V0869 en date du 11 août 2016 établissant la valeur vénale à 2 640€ ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2016 donnant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif ;
- CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;
- CONSIDERANT** l'accord de la société I.E.L. en date du 8 juillet 2016 de vendre ladite parcelle, libre de location, au prix net vendeur de 2 640 € HT ;

Il est proposé de :

- ACCEPTER** d'acquérir à la Société I.E.L., représentée par Monsieur Loïc Picot son Président, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'Activités de Kerbiquet à Cavan, cadastrée en section D n°1689 d'une surface de 528 m² pour un montant de 2 640 € HT auquel s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 528 € soit un prix TTC de 3 168 € TTC.
- AUTORISER** son Président, ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.
- PRECISER** que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe Espace d'Activités de Kerbiquet – article 6015.

Commentaires / Observations :

Cette acquisition permettra de créer un accès sur l'extension de l'espace d'activités de Kerbiquet.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Espace d'activités de Pégase à Lannion : acquisition de deux parcelles de terrain à la société SAGEM Télécommunications

Lannion-Trégor Communauté a acquis en 3 phases l'ensemble de l'Espace de Broglie situé au 5, rue de Broglie à Lannion, site industriel de l'ancienne SAGEM qui a été entièrement réhabilité et reloué par LTC à une trentaine d'entreprises. La société SAGEM Télécommunications avait conservé lors de sa dernière cession deux parcelles de terrain cadastrées en section BB n°165 et BB n°127 d'une surface respective de 6 953 m² et de 1 320 m² en marge du site industriel.

Ces parcelles en vente depuis 2009 n'ont jamais trouvé preneur et sont aujourd'hui les derniers terrains disponibles de Pégase historique. Lannion-Trégor Communauté possédant le site voisin et étant sollicité par de potentielles acquisitions, il est proposé d'acquérir ces deux terrains viabilisés, stabilisés et en partie clôturés pour un montant de 18 euros HT le m² soit 148 914 euros H.T.

- VU** le Budget de la Communauté d'Agglomération ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'article 1042 du Code Général des Impôts ;
- VU** l'avis des domaines n°2016-113V0868 en date du 12 août 2016 établissant la valeur vénale à 146 000 € ;

- VU** la délibération du Conseil Communautaire du 28 juin 2016 donnant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif ;
- CONSIDERANT** le Projet de Territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;
- CONSIDERANT** l'accord de la société SAGEM en date du 23 juin 2016 de vendre lesdites parcelles, libres de location, au prix net vendeur de 18 € HT/m² ;

Il est proposé de :

- ACCEPTER** d'acquérir à la Société SAGEM Télécommunications, représentée par Monsieur Loïc BLIN, ou toute personne physique ou morale qui la représentera, deux parcelles de terrain situées sur l'Espace d'Activités de Pégase à Lannion, cadastrées en section BB n°165 et BB n°127 d'une surface de 6 953 m² et de 1320 m², sous réserve du bornage à réaliser, au prix de 18 euros € HT le m² soit pour 8 273 m² un prix de 148 914 euros HT auquel s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 29 782,80 € soit un prix TTC de 178 696,80 € TTC.
- AUTORISER** son Président, ou son représentant, à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.
- PRECISER** que les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe Espace d'Activités Le Rusquet – article 6015.

Commentaires / Observations :

Un potentiel porteur de projet (activité de soudure) est intéressé par 1/3 de la parcelle.

➤ **Avis favorable de la commission**

III. Aides aux commerces :

a) Aide au commerce et à l'artisanat : reprise du Bar – Tabac « La cale sèche » à Kermaria-Sulard

Michèle et Nicolas CASY ont pour projet la reprise du Bar – Tabac « La cale sèche » à Kermaria Sulard. L'activité actuelle bar, tabac, jeux, dépôt de journaux, pourrait être complétée à court terme par une activité de petite restauration le midi en semaine. L'offre bar pourrait être complétée en proposant une cave à vin. Dans un second temps, les porteurs de projet pourraient construire sur le même terrain une supérette. Cette supérette serait approvisionnée par des produits courants incluant des produits locaux, en circuit court, issus de l'agriculture biologique ou raisonnée. L'objectif de monsieur et madame CASY est d'offrir à la commune un lieu de rencontre agréable où l'essentiel des services de la vie quotidienne seront regroupés en cœur de bourg.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Achat des murs	135 000 €	Apport personnel	75 000 €
Frais de notaires pour les murs	11 000 €	Prêt bancaire (obtenu)	297 000 €
Achat du fonds de commerce	185 000 €	Aide LTC	10 000 €
Frais de notaires pour le fonds	11 000 €		
Travaux (bar et création de cuisine)	40 000 €		
TOTAL	382 000 €	TOTAL	382 000 €

Cela conduit à un investissement éligible total de 175 000 € HT (acquisition des murs, travaux dans le bar et création de la cuisine), pour lequel madame et monsieur CASY sollicitent une subvention auprès de Lannion-Trégor Communauté.

- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 28 juin 2016, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 12 avril 2016, concernant la mise en place d'une aide à l'installation d'un premier commerce ou au maintien, avec reprise, du dernier commerce dans la commune d'implantation pour certaines activités ;
- CONSIDERANT** Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire, pour un investissement éligible total de 175 000 € HT pour lequel madame et monsieur CASY sollicite une subvention de Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 35 % ; plafonnée à 10 000€ ;
- CONSIDERANT** Le projet de territoire 2015-2020 « L'avenir ensemble ! » adopté le 30 juin 2015 ; « Défi 1 : Transformer nos ressources en richesses – Objectif 1.4 : Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;
- CONSIDERANT** L'avis fourni par la CCI des Côtes d'Armor en date du 1^{er} août 2016 ;
- CONSIDERANT** La reprise du dernier commerce de type Bar-Tabac en centre - bourg ;

Il est proposé de :

- APPROUVER** Le versement d'une subvention de 10 000 € à madame et monsieur CASY pour la reprise du Bar-Tabac de Kermaria Sulard.
- AUTORISER** Son Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (conventions...).
- PRECISER** Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2016 – Article 20422 – Fonction 90.

Commentaires / Observations :

Le fonds de commerce étant acheté excessivement cher, la CCI émet un avis mitigé.

La banque ayant refusé dans un premier temps le prêt pour la création d'une extension en supérette, par conséquent, l'ensemble de l'apport prévu pour cette activité est conservé uniquement sur le projet de reprise du bar.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Aide au commerce et à l'artisanat : reprise de l'Épicerie – Bar de Loguivy-Plougras

Madame Isabelle Capelle a pour projet la reprise de l'épicerie bar de Loguivy Plougras avec adjonction d'un rayon d'épicerie fine et d'un rayon boucherie (viande Label Rouge de production locale, approvisionnée en circuit court).

Madame Capelle proposera également un accompagnement des particuliers dans leurs formalités administratives, la mise à disposition d'une borne FREE, un « point vert » Crédit Agricole. L'ensemble des services proposés correspondent aux caractéristiques d'un commerce multiservices.

Il est prévu une augmentation de la plage horaire d'ouverture de l'épicerie, des livraisons à domicile et l'ajout de divers services.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Fonds de commerce matériels	10 000 €	Apport personnel	5 719 €
Fonds de commerce incorporel	17 000 €		
Frais de notaires	2 800 €	Prêt bancaire (obtenu)	30 000 €
Acquisition matériel de boucherie	11 413 €	Initiative Trégor	6 000 €
Stock	6 500 €	Aide LTC	7 494 €
Trésorerie	1 500 €		
TOTAL	49 213 €	TOTAL	49 213 €

Cela conduit à un investissement éligible total de 21 413 € HT (Fonds de commerce corporel et matériel de boucherie), pour lequel madame Capelle sollicite une subvention auprès de Lannion-Trégor Communauté.

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 28 juin 2016, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 12 avril 2016, concernant la mise en place d'une aide à l'installation d'un premier commerce ou au maintien, avec reprise, du dernier commerce dans la commune d'implantation pour certaines activités ;

CONSIDERANT Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire, pour un investissement éligible total de 21 413 € HT pour lequel madame Capelle sollicite une subvention de Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 35 % ; plafonnée à 10 000€ ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020 « L'avenir ensemble ! » adopté le 30 juin 2015 ; « Défi 1 : Transformer nos ressources en richesses – Objectif 1.4 : Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

CONSIDERANT L'avis favorable fourni par la CMA des Côtes d'Armor en date du 8 juillet 2016 ;

CONSIDERANT La reprise du dernier commerce de type Épicerie Bar en centre - bourg ;

Il est proposé de :

APPROUVER Le versement d'une subvention de 7 494 € à madame Capelle pour la reprise de la dernière Épicerie Bar de Loguivy Plougras.

AUTORISER Son Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (conventions...).

PRECISER

Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2016 – Article 20422 – Fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

c) Aide au commerce et à l'artisanat : reprise d'un restaurant à Ploubezre

Madame Christine L'Héréec va reprendre un restaurant ouvrier actuellement en liquidation judiciaire au centre – bourg de Ploubezre. Il est prévu d'ajouter une activité crêperie le soir, en plus de la restauration « ouvrière » du midi.

La capacité du restaurant est d'environ 40 couverts. La création de deux emplois est prévue au démarrage de l'activité avec la possible création d'un troisième emploi pendant la saison.

L'objectif est de maintenir une restauration traditionnelle en centre – bourg.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Achat du fonds		Apport personnel	7 000 €
Partie incorporelle	9 000 €		
Partie corporelle (matériel repris)	5 000 €	Prêt bancaire (obtenu)	12 750 €
Travaux rénovation local	5 000 €	BRIT	3 000 €
		NACRE	3 000 €
Matériel d'exploitation	5 000 €	Initiative Trégor	3 000 €
Stock	10 000 €	Aide LTC	5 250 €
TOTAL	34 000 €	TOTAL	34 000 €

Cela conduit à un investissement éligible total de 15 000 € HT (partie corporelle du fonds de commerce, travaux de rénovation du local et achat de matériels), pour lequel madame L'Héréec sollicite une subvention auprès de Lannion-Trégor Communauté.

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 28 juin 2016, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 12 avril 2016, concernant la mise en place d'une aide à l'installation d'un premier commerce ou au maintien, avec reprise, du dernier commerce dans la commune d'implantation pour certaines activités ;

CONSIDERANT Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire, pour un investissement éligible total de 15 000 € HT pour lequel madame L'Héréec sollicite une subvention de Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 35 % ; plafonnée à 10 000€ ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020 « L'avenir ensemble ! » adopté le 30 juin 2015 ; « Défi 1 : Transformer nos ressources en richesses – Objectif 1.4 : Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

CONSIDERANT L'avis favorable fourni par la CCI des Côtes d'Armor en date du 1^{er} août 2016 ;

CONSIDERANT La reprise du dernier commerce de type Restaurant en centre - bourg ;

Il est proposé de :

<u>APPROUVER</u>	Le versement d'une subvention de 5 250 € à madame L'Héréec pour la reprise du dernier restaurant de Ploubezre.
<u>AUTORISER</u>	Son Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier (conventions...).
<u>PRECISER</u>	Que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2016 – Article 20422 – Fonction 90.

Commentaires / Observations :

Un second restaurant a ouvert au centre de Ploubezre quasiment en même temps que la reprise de Mme L'Héréec. S'il dépose un dossier de demande de subvention, il ne sera plus considéré comme le dernier commerce de la Commune et ne sera donc pas éligible à l'aide LTC.

➤ **Avis favorable de la commission**

IV. IRT B<>COM : convention cadre pour la période 2016-2019 :

B-Com est une entité de recherche collaborative dotée de moyens propres (personnel et équipement) qui a pour objectif de produire des innovations de manière plus efficace que les outils actuels, et ainsi de devenir le leader mondial incontesté dans ses 3 grands domaines de compétence, représentant chacun des enjeux portés par des projets :

- Hypermédia
- Réseaux & sécurité
- E-santé

B-Com a son site principal à **Rennes** et deux sites secondaires à **Lannion** et **Brest**. Il prévoit la création d'un nouveau site en région parisienne en 2016. L'IRT constitue un outil d'envergure régionale, nationale et internationale de nature à dynamiser l'écosystème régional avec des retombées attendues dans les tissus scientifiques et économiques sur l'ensemble du territoire.

B-Com est une Fondation de Coopération Scientifique (FCS), dont la création a été officialisée par la signature d'une convention avec l'ANR en Octobre 2012, convention qui devrait être reconduite par avenant courant 2016.

VU	le régime cadre exempté n° SA.40391 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n°651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 ,
VU	le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2 et L. 4221-5,
VU	la décision du Premier ministre du 10 avril 2012 relative au projet IRT B-Com dans le cadre de l'action «Institut de Recherche Technologique », ouvrant un financement d'un montant total de soixante millions dix mille cinq cent (60 010 500) Euros pour ce projet,
VU	la convention d'attribution de financement n° ANR-10-AIRT-007 entre l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et l'IRT B-Com (fondation de coopération scientifique) qui définit les modalités de financement de l'IRT, et ses annexes,
VU	les conventions de financement définies entre Lannion Trégor Communauté et L'IRT B<>COM, à savoir convention cadre 2012-2014 et conventions annuelles 2012 à 2015, délibérées par le conseil communautaire de l'agglomération Lannion-Trégor, en dates des 12 février 2013, 16 janvier 2014, 13 janvier 2015 et 9 février 2016,

- VU** le tableau d'engagement individuel au titre du partenariat au sein de l'IRT B-Com fourni par Lannion Trégor Communauté, figurant en annexe (Documents A et D) du dossier transmis à l'ANR, et précisant les montants d'engagements financiers de Lannion Trégor Communauté pour la période 2015-2019,
- CONSIDERANT** le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.9 « Accompagner toutes les formes d'innovation »,

Il est proposé de :

- APPROUVER** La convention cadre pour la période 2016-2019 entre les collectivités territoriales et l'IRT B<>COM,
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires pour l'année 2016 sont inscrits au BP 2016 / budget PRI/ article 6574 / fonction 90.

Commentaires / Observations :

Il est difficile de justifier un engagement de 100 000 € par an, montant sur lequel LTC s'est engagé de principe à la création de l'IRT, sur 10 ans.

La convention cadre permettra d'obtenir des résultats plus précis, par territoire, sur l'impact de B COM.

B COM échange actuellement avec NOKIA pour que le groupe intègre un poste de membre de l'IRT.

➤ **Avis favorable de la commission**

V. Demandes de subventions :

a) Demande de subvention : Club des entreprises Ouest Côtes d'Armor

Le Club des Entreprises Ouest Côtes d'Armor réunit plus de 110 dirigeants d'entreprises, représentant près de 2 300 emplois. De nombreux secteurs d'activités y sont représentés, de l'artisanat au commerce, en passant par l'industrie, les services, les professions libérales ou encore le tourisme ou l'enseignement.

Le club des entreprises développe depuis quelques années des « temps forts », événements ouverts à tous les acteurs économiques du territoire : membres du club, mais également entreprises locales, collectivités et institutions territoriales, établissements d'enseignement supérieur.... L'évènement organisé en octobre 2016 s'inscrit dans le même cadre que le « Rallye Plein Phare » ou la « Menhir parade », à savoir rassembler, en dehors des lieux de travail habituels, dirigeants et collaborateurs, collègues de différents services, entreprises et collectivités autour d'un « temps fort » de découverte et de partage.

En 2016, les rencontres du Club ont mis l'accent sur le thème de l'entreprise libérer et du bien-être au travail. Aussi, le temps fort de l'année sera proposé le 3 octobre 2016 sous la forme d'une représentation menée par un consultant-formateur et un humoriste-imitateur, nommé le « Process Comedy ». Il s'agira de présenter lors d'une représentation unique et originale une carte rapidement lisible des caractéristiques d'un type de personnalité : ses points forts, ses motivations, les modes de communications et les environnements qui lui conviennent ou pas, les types de personnalité avec lesquels il interagira facilement ou difficilement, et enfin les stratégies individuelles utilisables pour éviter les situations de « mécommunication » et retrouver la disponibilité intellectuelle et émotionnelle compromise par les stress négatifs. Il s'agit donc d'un outil simple et pratique de communication qui permet, au quotidien, de renforcer ses relations professionnelles et personnelles. Ce modèle est utilisé par la NASA, en marketing politique aux USA et dans de grandes entreprises internationales dans le domaine du management, de la cohésion d'équipe, du coaching, de la pédagogie, de la vente et la négociation.

Initialement envisagé au Carré Magique (500 places), cependant non disponible aux dates envisagées, le club investira le sémaphore à Trébeurden (300 places de spectacle, 180 places hors salle de spectacle).

Le club sollicite donc Lannion Trégor Communauté à hauteur de 2 000 €, permettant de couvrir une partie de l'opération. En contrepartie, LTC sera associé à l'ensemble des supports de communication, relais médiatiques et prises de paroles de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
SPECTACLE			
représentation	6 000 €		
frais de déplacement intervenants	400 €		
Frais d'hébergement	140 €		
Location salle incluant forfait ménage	612 €		
réalisation et impression billetterie	200 €		
communication (plaquettes, affiches)	400 €		
		Vente billets spectacle (300 billets à 20 €)	6 000 €
SOUS-TOTAL SPECTACLE	7 752 €		6 000 €
APRES SPECTACLE			
Prestations (180 personnes)	3 960 €		
coffret découverte (180 personnes)	1 080 €	Ventes accès buffet (180 places à 15 €)	2 700 €
SOUS-TOTAL APRES SPECTACLE	5 040 €		2 700 €
SOUTIEN			
		Club des entreprises	2 092 €
		Lannion Trégor Communauté	2 000 €
SOUS-TOTAL SOUTIEN			4 092 €
TOTAL GENERAL	12 792 €		12 792 €

Commentaires / Observations :

L'évènement est ouvert aux dirigeants et aux salariés. L'intérêt est l'échange pour stimuler les équipes. Les entreprises qui ne sont pas dans le club Ouest Côtes d'Armor ainsi que les Collectivités territoriales sont également invitées.

Quel est le financement de la CCI dans l'opération ?

La CCI participe déjà au fonctionnement du club (5 000€ en 2016) et donc de manière indirecte à l'évènement.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Demande de financements complémentaires : ADESS

L'Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ADESS) mène des actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire depuis cinq ans sur le territoire du Pays du Trégor Goëlo.

En 2015, l'ADESS réunissait 67 adhérents, personnes morales, représentant un Chiffre d'Affaires de plus de 36 millions d'euros et 887 salariés E.T.P. Le budget de l'ADESS était constitué de subventions provenant de :

- Conseil Régional : 35 000 €.
- Conseil Départemental : 15 000 € (dont 5 000 € pour la coordination du mois de l'ESS).
- EPCI du Pays du Trégor Goëlo : 11 370 € (dont 9 320 € de LTC).
- Etat : 7 100 €.
- Ressources propres : 9 300 €.

Pour l'année 2016, le département a réduit d'une part de 50% la subvention de fonctionnement à l'ADESS (10 000 € en 2015, 5 000 € en 2016) et a supprimé d'autre part sa subvention de 5 000 € pour l'organisation du mois de l'ESS (novembre). En 2017, l'ADESS ne recevra plus aucune subvention du Conseil Départemental. Le mois de l'ESS sur le Pays de Trégor Goëlo en 2015 a représenté 22 actions qui ont réuni 3 950 personnes. Au regard de la suppression de la subvention de 5 000 € de la part du Conseil Départemental pour la coordination du mois de l'ESS, le Conseil d'Administration de l'ADESS a décidé que l'ADESS ne pourrait s'impliquer au même niveau que les années précédentes. Le mois de l'ESS 2016 sera donc de moindre ampleur cette année sur le territoire du Pays Trégor Goëlo.

Pour l'année 2016, l'ADESS avait sollicité par ailleurs une subvention de fonctionnement de 9 410 € à Lannion – Trégor Communauté. Une subvention de 8 000 € lui a été attribuée (baisse d'environ 15% par rapport à 2015).

Le Président de l'ADESS sollicite aujourd'hui Lannion – Trégor Communauté pour deux compléments de financements :

- 1 410 €, équivalent à la subvention de fonctionnement non obtenue en début d'année, pour asseoir durablement l'activité de l'ADESS sur le territoire de Lannion – Trégor Communauté.
- 5 000 € pour la coordination, la promotion et la communication du mois de l'ESS en 2016 sur Lannion-Trégor Communauté, jusqu'à présent financé par le CD22.

Concernant le complément de subvention de fonctionnement :

Commentaires / Observations :

La commission Finances a décidé de réduire les subventions aux associations en début d'année (baisse de 15% environ en moyenne). Il n'est donc pas envisageable d'octroyer un complément à une association en particulier.

➤ Avis défavorable de la commission

Concernant la demande de subvention pour le mois de l'ESS :

Commentaires / Observations :

Ce n'est pas le rôle de LTC de compenser les baisses de financement des autres organismes. Quelles actions seraient réalisées concrètement ? Quelles collectivités participeront au financement du mois de l'ESS ?

Il faut que l'ADESS étaye sa demande et présente un budget pour le mois de l'ESS.

La demande pourra alors passer au Bureau Exécutif pour décision.

➤ Avis favorable sous condition de la commission

c) Demande de subvention : Fablab

Un fablab est un lieu ouvert au public où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Le Fablab de Lannion a été créé en 2013, il est installé dans l'enceinte du Lycée Le Dantec à Lannion et compte à ce jour plus d'une centaine de membres, dont 85 % résident sur le territoire de LTC. Le public du fablab est composé de particuliers de 7 à 77 ans, d'entrepreneurs, d'artistes, d'étudiants.

Le Fablab propose ainsi à ses membres des machines (ex : prototypages 3D, matériel informatique et électronique, soudure...), des ateliers thématiques (ex : réparation de matériel électronique, réparation de matériel informatique, formation à la modélisation 3D....). Il héberge également deux fois par semaine depuis 2014 des co-workeurs (entrepreneurs individuels cherchant un espace de travail partagé et un lieu d'échange et d'ouverture).

Le Fablab souhaiterait poursuivre son investissement en équipement de l'atelier, accélérer le développement de projets innovants, consolider les activités, continuer de rayonnement sur le territoire en participant et organisant divers événements (ex : fête de la science, forum des associations, opérations portes ouvertes fablab...).

Pour ce faire, il souhaiterait prochainement :

- Acquérir de nouvelles « pièces » de machines permettant à la fois le renforcement de la sécurité existante et l'élargissement des capacités du FabLab (Imprimante 3D, brodeuses numérique, amélioration de la table de découpe existante, imprimante et découpeuse vinyle, plieuse métal...)
- Poursuivre des actions de formation et de vulgarisation du numérique
- Mettre aux normes du matériel de seconde main

Jusqu'à présent, le fablab avait fait l'objet d'un soutien à l'investissement matériel pour son amorçage en 2013. La sollicitation du fablab est aujourd'hui de 6 000 €, soit 4 000 € en investissement et 2 000 € en fonctionnement, répartis selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
INVESTISSEMENT				
acquisition de nouvelles machines :	7 000 €			
Imprimantes 3D, brodeuse numérique, imprimante et découpe vinyle)		Autofinancement Fablab	13 400 €	77%
amélioration des machines existantes	8 000 €			
renforcement de la sécurité des machines existantes	2 400 €	Lannion Trégor Communauté	4 000 €	23%
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	17 400 €	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	17 400 €	100%
FONCTIONNEMENT				
Petit matériel et hébergement web nécessaires aux actions de formations et de vulgarisation numérique	2 000 €	Autofinancement Fablab	4 000 €	67%
stock de matière première et de matériel pour projets collaboratifs	3 000 €	Lannion Trégor Communauté	2 000 €	33%
Adonnantes (sponsoring de projets)	1 000 €			
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	6 000 €	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	6 000 €	100%
TOTAL GENERAL	23 400 €		23 400 €	

➤ **Avis favorable de la commission pour l'investissement (4 000 €)**
et défavorable pour le fonctionnement (2 000 €)

VI. Point prospection économique :

Cf diaporama en pièce jointe

Commentaires / Observations :

Il est proposé :

- d'effectuer des actions envers les élus afin qu'ils disposent de toutes les clefs permettant d'accrocher un contact (éléments de langage ou visuel).
- de mener des interventions avec les entreprises : fédérer les entreprises entre elles pour faire venir les porteurs de projets.

VII. Questions diverses :

a) Terrain de jeu de l'innovation Meetings – Phase 2

L'entreprise Voxpass, basée à Pleumeur Bodou a pour objectif de développer et commercialiser une solution nommée « Voxpass Meetings » afin de répondre aux besoins de transcription de réunions multi-locuteurs. Un terrain d'expérimentation a été identifié pour ce projet, dans le contexte de transcription des comptes rendus des séances de conseils communautaires de Lannion-Trégor Communauté. Cette expérimentation est encadrée par le dispositif « terrain de jeu de l'innovation » ; Le bureau exécutif a ainsi validé le partenariat avec l'entreprise Voxpass lors de sa séance du 24 mai 2016.

Celui-ci consistait à donner à titre gracieux à la société Voxpass des enregistrements audio et vidéo des conseils communautaires passés et de réaliser des réunions de travail avec le service des assemblées de Lannion Trégor Communauté. Ceci avait pour objectif de mettre au point leur outil, ce qui a abouti aujourd'hui à un prototype prêt à être testé en situation réelle.

Le projet entre actuellement dans sa phase 2, correspondant à la transcription automatique des données issues des conseils communautaires, lors de 6 prochains conseils communautaires. A cette occasion, le développement et la configuration d'une interface graphique personnalisée au service d'administration générale sera gracieusement réalisée Voxpass pour le compte de Lannion Trégor Communauté.

En contrepartie, Voxpass demande un financement permettant de participer à cette expérimentation qui nécessite quelques outils complémentaires. Le montant des dépenses est évalué à 5 652 € et la demande de participation à LTC est de 3 549 €.

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 28 juin 2016, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU le projet de territoire 2015-2020 « l'avenir ensemble ! » adopté le 30 juin 2015 ; défi 1 « transformer nos ressources en richesses », objectif 1.9 « accompagner toutes les formes d'innovation » ;

CONSIDERANT La délibération du 24 mai 2016 acceptant le projet de partenariat de Lannion-Trégor Communauté avec l'entreprise Voxpass dans le cadre du dispositif du « terrain de jeu de l'innovation » ;

Il est proposé de :

PRECISER Le lancement de la phase 2 du présent projet MEETINGS, avec la société Voxpass basée à Lannion.

ENGAGER La somme de 3 200 € HT, correspondant à la prise en charge de Lannion Trégor Communauté dans le projet.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2016 du budget principal, fonction 90, article 611.

Commentaires / Observations :

Il est demandé de ne pas faire apparaître un montant exactement identique à l'investissement logiciel (problème de mise en concurrence).

Le montant proposé est de 3 200 €.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Expérimentation de déploiement FTTH dans le cadre de l'axe3 de Megalis Bretagne Très Haut Débit : Trestel

- VU** le Schéma de Cohérence Régional d'Aménagement Numérique (ScoRAN) et le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Côtes d'Armor (SDTAN 22) ;
- VU** les statuts du syndicat mixte ouvert Mégalis Bretagne, approuvés le 22 Mars 2013 par le comité syndical
- VU** la délibération de Lannion-Trégor Communauté en date du 8 juin 2006 actant l'adhésion au syndicat mixte Mégalis Bretagne ;

CONSIDERANT L'adoption, le 4 mars 2016, par le Comité Syndical de Mégalis de la mise en œuvre de l'axe 3 de la feuille de route du projet Bretagne Très Haut Débit. Cet axe appelé « économie - connaissance - services » vise à garantir le raccordement à un réseau à très haut débit des entités économiques, des établissements d'enseignement, de recherche et des services publics.

Afin de progresser dans la compréhension des besoins et des réponses à mettre en place, les élus du comité syndical ont retenu le principe de lancer 5 sites pilotes à titre expérimental, afin que le dispositif soit opérationnel à partir de 2017 ;

CONSIDERANT que le site de Trestel sur la commune de Trévou-Tréguignec a été retenu par les membres de la Commission « Commercialisation, Exploitation et Cohérence régionale des déploiements » de Mégalis Bretagne ;

CONSIDERANT que le plan de financement adopté en Comité Syndical comprend les estimations de participations de la Région, du Conseil Département des Côtes d'Armor et de Lannion-Trégor Communauté comme indiqué ci-dessous :

Dpt	Site	Région	Département	LTC	Total
22	TREVOU-TREGUIGNEC Trestel	40 507,78€	40 507,78€	131 280,69€	212 296,26€

CONSIDERANT que dans le cadre d'une réalisation de ce déploiement sur Trestel, il est convenu que 95 105,23 € seraient alors déduits de la participation de Lannion Trégor Communauté aux coûts de la construction de la future zone complète FTTH ;

Il est proposé de :

VALIDER Le projet de raccordement au très haut débit par fibre optique du site hospitalier de Trestel proposé par Mégalis Bretagne.

VALIDER Le montant prévisionnel de la participation de Lannion-Trégor Communauté à hauteur de 131 280,69€ (dont 95 105,23€ seront déduits des subventions au déploiement du très haut débit sur le territoire).

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au BS 2016 / budget principal / article 2041512 / fonction 90.

Commentaires / Observations :

Les axes 1 et 2 sont dédiés à l'installation de la fibre optique chez le particulier.

L'axe 3 dédié à l'économie est en phase de test sur des projets concrets. Trestel fait partie des 5 sites bretons retenus.

Une franchise de 95 105,23 € sera appliquée au futur déploiement de la fibre optique sur le territoire de LTC.
A quoi correspond ce montant ? Est-ce que l'ensemble du site est fibré ou uniquement l'infrastructure ?

➤ **Avis favorable de la commission**

Retour post Commission :

Le coût de ce déploiement est composé de 3 parties :

- 1) Le « Transport » (116 120,80 € dont 62 705,23 € pour LTC soit 54%) :
Il s'agit de relier par fibre optique le site au réseau régional (« autoroute de l'information »).
- 2) Le « Nœud de Raccordement Optique » ou NRO (60 000 € dont 32 400 € pour LTC soit 54%) :
C'est le lien où sont implantés les équipements actifs qui permettent de transmettre les signaux.
- 3) La « Distribution » (36 175,465 € soit 100% pour LTC) :
C'est le réseau de fibre optique qui va du NRO vers les bénéficiaires.

Les parties 1) et 2) seront utilisées à terme lorsque le déploiement vers les particuliers de ce secteur sera réalisé. C'est pourquoi les coûts associés (95 105,23 €) seront déduits du coût global de ce futur déploiement.